



ECOLE INTER-ETATS DES DOUANES

DIRECTION GENERALE

DIRECTION DE LA FORMATION DU
PERFECTIONNEMENT DES EXAMENS ET
CONCOURS

SERVICE DE LA FORMATION, DU
PERFECTIONNEMENT DES EXAMENS ET
CONCOURS

9^{ème} EDITION DU CONCOURS D'ENTREE (2010-2011)
HARMONISATION DES SUJETS

Matière : *Douanière* / Niveau : *Contrôleur Interne*

SUJET N° 2 : Quelles sont les exceptions au principe de paiement des Droits et Taxes sur les marchandises importées ? (14 pts).

INTRODUCTION : (2pts)

Toute marchandise importée doit être déclarée et soumise au Paiement des droits et taxes (régimes de consommation) art.3 du Code de Douanes de la CEMAC.

Cependant, ce principe souffre de quelques exceptions

I. LES REGIMES SUSPENSIFS : (4 Pts)

- Entrepôt ;
- Admission temporaire ;
- Transit.

II. LES REGIMES ECONOMIQUES : (4 Pts)

- Perfectionnement actif ;
- Perfectionnement passif ;
- Transformation active ;
- Transformation passive ;

III. LES REGIMES PARTICULIERS : (4 Pts)

- Franchises ;
- Exonérations (acte II- 92)